

N° 35. — Par arrêté du Gouverneur en date du 31 janvier 1894, pris en Conseil privé, sur le rapport du Chef du service judiciaire, le sieur Simona Tearamavera a Teaveave a été dispensé de la production de son acte de naissance à l'effet de contracter mariage.

NOMINATIONS, MUTATIONS, ETC.

PAR DÉCISIONS DU GOUVERNEUR.

— En date du 4 janvier 1894 —

N° 36. — Le sieur Tanahiva a Matahiva est révoqué de ses fonctions de mutoi de Taahuaia (Tubuai), pour inconduite habituelle.

— En date du 8 janvier 1894 —

N° 37. — Sont nommés membres de la Commission de revision des matrices pour l'établissement des rôles des contributions de l'année 1894 :

MM. Poroï, membre du Conseil privé, *président* ;
Martin, membre suppléant du Conseil privé ;
Coulon, négociant ;
Simonin, *id.*
Vieillard-Baron, Chef du service des Contributions *p. i.*

N° 38. — M. le garde d'artillerie de 3^e classe Etienne, s'embarquera sur le *Galilée* partant de Papeete le 12 janvier 1894 à destination de San Francisco, où M. le Consul de France le fera diriger par les voies les plus directes sur les Antilles.

— En date du 9 janvier 1894 —

N° 39. — Sont approuvés les résultats des élections qui ont eu lieu le 30 août 1893 à Kaukura pour la nomination des chefs-adjoint, conseillers titulaires et suppléants dont les noms suivent :

Chef-adjoint : Tetuarere a Raea.

Conseillers titulaires :

Huoi a Mahinui.
Teagi a Paiaru.

Fakatoro a Maru.

Conseillers suppléants :

Temanihi a Tane.
Tuteirihia a Teiva.
Mauri a Fugutugu.

Tavae a Tekehu.
Nui a Haoa.

— En date du 10 janvier 1894 —

N° 40. — Les mutations suivantes ont lieu dans le personnel de l'Imprimerie du Gouvernement, savoir :

Le sieur Brauli, compositeur de 2^e classe, est élevé à la 1^{re} classe avec un traitement de 3,800 fr.